



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 25-26-01
CE # 25-26-02

Procès-verbal de la première séance ordinaire de l'année scolaire 2025-2026 tenue le 29 septembre 2025 à 19 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Marie-Eve Guay, parent
Madame Caroline Dinel, parent
Madame Amélie-Kate Bouchard-Parent, parent
Madame Chantal Filteau, parent
Madame Claire Dalmeida, parent
Monsieur Kevin Auger-Raymond, parent
Madame Vicky Côté, secrétaire, représentante du personnel de soutien
Madame Claudie Morissette, enseignante
Madame Geneviève Filteau, enseignante
Madame Hélène David, responsable du service de garde
Monsieur Sylvain Delisle, représentant de la communauté

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Rachel Massé, représentante des professionnelles

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice
Madame Karina Parent, directrice adjointe

1.1 MOT DE BIENVENUE

Madame Lalancette souhaite la bienvenue à tous les membres.

1.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Lalancette confirme qu'il y a quorum.

CE # 25-26-03

1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Lalancette procède à la lecture de l'ordre du jour.
Aucun point à ajouter en varia.

Madame Geneviève Filteau propose l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 25-26-04	<p>1.4 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025 – Annexe 1</p> <p>Madame Lalancette demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 16 juin 2025.</p> <p>Aucune modification n'est requise.</p> <p>En point de suivi, Madame Lalancette informe que la procédure entourant les écrans est en préparation à la suite de plusieurs réflexions d'équipes. Elle sera présentée aux parents lorsque terminée.</p> <p>Madame Hélène informe qu'un suivi a été refait auprès de son équipe SDG, à ce sujet également.</p> <p>Madame Parent propose l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ à l'unanimité</p>
CE # 25-26-05	<p>1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p> <p>Aucune question.</p>
CE # 25-26-06	<p>1.6 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE</p> <p><u>De la présidence</u> Il n'y a rien à déclarer.</p> <p><u>De la direction</u> Il n'y a rien à déclarer.</p> <p><u>Correspondance reçue</u> Aucune correspondance reçue.</p>



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 25-26-07

1.7 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Annexe 2, Fiche 3

Madame Guay propose les modifications suivantes au Règles de régie interne du conseil d'établissement :

- Ajouter quelque part dans le document que la composition du CÉ se fait lors de l'Assemblée générale des parents.
- Ajouter à l'annexe 1 que l'élection du président et du vice-président se fait lors de la 1^{re} séance ordinaire du conseil d'établissement.
- Ajouter au point 2 que le conseil de l'école de l'île d'Orléans se rencontre normalement 6 fois dans l'année.
- Enlever l'italique au point 2.6
- Ajouter le titre suivant au point 2.6 : Participation du public
- Ajouter une précision au point 11 sur le montant alloué au budget, les motifs de remboursements acceptés et les modalités pour demander un remboursement.

Madame Dinel propose l'adoption des Règles de régie interne avec les modifications proposées.

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 25-26-08

1.8 ÉLECTIONS : PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

Madame Guay est proposée par Madame Parent pour le poste de présidente. Madame Guay accepte le poste et est élue par acclamation.

Madame Dinel se propose pour le poste de vice-présidente. Elle est élue par acclamation.

CE # 25-26-09

1.9 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Les membres du CÉ propose que Monsieur Sylvain Delisle soit réélu comme représentant de la communauté et accepte. Il est élu par acclamation.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 25-26-10

1.10 ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Annexe 3

Madame Lalancette présente le calendrier des rencontres, soit six séances ordinaires au total qui se dérouleront les lundis.

1.10.1 FORMAT – RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Lalancette invite les membres à se prononcer sur leur préférence, soit de tenir les rencontres en mode virtuel ou en présentiel. Il est proposé et accepté que les rencontres du 17 novembre 2025, du 19 janvier 2026 et du 23 mars 2026 soient en mode virtuel et que les rencontres du 11 mai 2026 et du 15 juin 2026 se tiennent en mode présentiel.

Monsieur Kévin Auger-Raymond propose l'adoption du calendrier des rencontres 2025-2026 tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 25-26-11

1.11 ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le CSSPS suggère aux écoles de prévoir un montant de 250\$ annuellement pour des frais de garde ou de déplacement pour les membres parents au conseil d'établissement. Si ce montant n'est pas dépensé, il retourne au fond général du pour l'école.

Madame Guay propose l'adoption du budget du conseil d'établissement

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 25-26-12

1.12 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 25-26 AU SERVICE DE GARDE (AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION) – Annexe 4, Fiche 10

Madame Hélène David mentionne les points de changements suivants :

Fréquentation et réservation de base

Lors de l'inscription d'un élève au service de garde, le parent fait une demande de réservation d'une place pour son enfant en précisant la **fréquentation prévue pour l'année scolaire complète**. Cette information permet d'établir la « réservation de



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

base » pour l'élève et c'est à partir de celle-ci que les services sont planifiés et facturés.

Un élève peut avoir 2 statuts :

- Fréquentation régulière : 2 périodes et plus par jour sont prévues à la réservation de base. Lors d'une fréquentation régulière, nous bénéficions d'une tarification subventionnée et plafonnée à 9,70\$ par jour
- Fréquentation sporadique : 1 période par jour est prévue à la réservation de base

Service de dépannage

Tout ajout à la fréquentation de base est considéré comme un service de dépannage.

- Le service de garde se réserve le droit de refuser la demande si le ratio d'encadrement ne permet pas d'offrir le service de façon sécuritaire.
- Lors d'un service de dépannage, la tarification est plafonnée à 12\$ par jour

Modification à la fréquentation de base

- Toute demande de modification doit être faite à l'aide du formulaire prévu à cet effet.

Les changements doivent être demandées dans un délai minimal de 5 jours ouvrables à l'avance et doivent être pour une durée minimale de 30 jours.

- À défaut de respecter le délai minimal de 5 jours, la première semaine sera facturée conformément à la tarification en vigueur, en fonction de la fréquentation.
- Les demandes de modification d'horaire de moins de 30 jours sont considérées comme un service de dépannage.

Matin	2,40 \$
Midi	4.55 \$
Soir après la classe maternelle 14:08 à 18:00	8.05 \$
Soir après la classe 15:24 à 18:00	7.05 \$
Attente préscolaire	4,55 \$
Journée complète	9.70 \$
Journée pédagogique	16,55 \$ par jour
Semaine de relâche et journée hors calendrier	19.40\$ par jour

Le tarif est sujet à un changement selon les directives ministérielles.

Suivant à la présentation de Mme David, les membres parents demandent que l'information relative aux relevés fiscaux pour les élèves réguliers vs sporadiques soient ajoutée à la Régie interne pour en informer tous les parents.

Madame Dalmeida propose l'adoption des Règles de régie interne avec les modifications proposées.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 25-26-13

1.13 ADOPTION PLAN DE LUTTE 25-26 - Annexe 5 – Fiche 6

Madame Lalancette précise qu'il y a un comité responsable du plan d'action pour contrer la violence, l'intimidation et les actes à caractère sexuel à l'École de l'île d'Orléans (comité PAV). Ce comité est composé d'enseignants, de professionnels, de TES et de l'équipe de direction. Le comité a le mandat de planifier et de réguler, tout au long de l'année, le plan d'action de l'école afin d'assurer un climat propice aux apprentissages pour tous les élèves.

Madame Lalancette annonce que le système de Laisser-Passer qui était en place dans les années précédentes et qui menait à des activités récompenses pour les élèves méritants a été aboli puisqu'il ne donnait pas les résultats escomptés. Les manquements majeurs et les manquements mineurs aux valeurs et aux règles de vie de l'école sont encore consignés et mènent encore à des interventions ciblées de la part des intervenants de l'école, tel que l'ouverture de protocoles et de plan d'action, mais ne sont plus liés à une activité récompense. Les mesures de soutien auprès des élèves victimes, mais aussi des élèves auteurs des gestes, sont remis au premier plan puisque le rôle des intervenants est aussi d'aller voir ce qui se cache derrière le comportement inadéquat pour favoriser un réel changement en profondeur.

Quelques petites coquilles orthographiques ont été corrigées séance tenante. Une fois adopté, le plan de lutte sera déposé sur le site internet de l'école.

Madame Morissette propose l'adoption du Plan de lutte 25-26 avec les ajustements demandés.

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 25-26-14

1.14 ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025-2026- Annexe 6, Fiche 23

Madame Lalancette présente le budget initial pour 2025-2026 aux membres du conseil d'établissement. Elle explique le travail qui a été fait pour arriver à l'équilibre budgétaire suite aux vagues de coupures demandées le ministère.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Les parents questionnent le fait qu'il n'y a pas de budget prévu en investissement actuellement. Madame Lalancette explique que les contraintes budgétaires actuelles font en sorte que le Centre de Services doit mutualiser davantage les dépenses et procéder à une priorisation dans les dépenses d'investissement. Il y aura des sommes disponibles pour les écoles qui auront des projets rencontrant les critères de priorisation en cours d'année.

Mme Guay se montre réticente à l'adoption du budget prévisionnel tel que présenté puisqu'elle pense que nous ne devrions pas avoir à faire de coupures si nous jugeons que des dépenses sont nécessaires au bon fonctionnement de notre école. Elle se questionne à savoir si notre CÉ devrait faire des représentations à ce sujet auprès du comité de parents.

Madame Lalancette explique que le contexte budgétaire actuel et l'exigence ministérielle de respecter l'équilibre budgétaire font en sorte qu'il n'est pas dans son pouvoir d'en décider autrement. Elle précise également que le Centre de service scolaire, connaissant la situation complexe de l'école de l'île d'Orléans constituée de 3 bâtiments éloignés, nous accorde la permission de présenter un budget déficitaire d'environ 34 000\$, et ce, sans impact sur le budget de l'année suivante, en autant qu'il juge que nous faisons des dépenses raisonnables.

Madame Lalancette demande aux parents de prendre leur décision en se positionnant sur la pertinence des choix de dépenses prévues par l'école en fonction du budget octroyé.

Il est proposé par Madame Dinel d'adopter le budget 2025-2026
ADOPTÉ à la majorité

CE # 25-26-15

1.15 APPROBATION DE LA DÉROGATION D'HORAIRE POUR LA DERNIÈRE JOURNÉE AVANT LES FÊTES ET À LA FIN DE L'ANNÉE

Une demande de dérogation est faite pour un horaire continu lors de la dernière journée avant le congé des Fêtes, soit le vendredi 19 décembre 2025. Les élèves termineront vers 13h. Il n'y aurait pas d'autobus en fin de journée. Le SDG serait offert aux parents qui en ont vraiment besoin.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Une deuxième demande de dérogation d'horaire concerne la fin d'année. Un horaire double le lundi 22 juin permettrait un congé le mardi 23 juin 2025 pour tous les élèves ainsi que pour le personnel touché par la dérogation. Le transport scolaire en fin de journée le 22 et pour la journée du 23 juin serait annulé. Le service de garde serait offert au Logisport le mardi 23 juin pour les élèves qui en ont vraiment besoin.

Il est proposé par Monsieur Auger-Raymond d'approuver les demandes de dérogations présentées.

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 25-26-16

1.16 APPROBATION DU PROJET MUSCA (chien d'assistance socio émotionnelle)

Le projet de chien d'assistance socioémotionnelle est reconduit au bâtiment de Saint-Laurent pour l'année scolaire 2025-2026 selon les mêmes critères que la dernière année.

Puisqu'aucune problématique n'a été soulevée dans les années précédentes, Madame Guay propose l'approbation du projet Musca, à Saint-Laurent

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 25-26-17

1.17 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Madame Lalancette demande aux membres de remplir le formulaire qui leur a été donné et de le remettre avant le départ de la rencontre de ce soir.

CE # 25-26-18

1.18 DIVULGATION À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS

Madame Lalancette demande aux membres de remplir le formulaire qui leur a été donné et de le remettre avant le départ de la rencontre de ce soir.

CE # 25-26-19

1.19 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a aucune information puisqu'aucune rencontre a eu lieu pour le moment.

Madame Chantale Filteau sera substitut à Madame Bouchard-Parent s'il n'est pas possible pour elle de se présenter à une rencontre de ce comité durant l'année.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 25-26-20

1.20 QUESTIONS DIVERSES

Aucune

CE # 25-26-21

1.21 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Les membres sont invités à faire les formations suivantes :

Vue d'ensemble Cahier des membres

Capsule 1 Capsule 3 Capsule 4 Capsule complémentaire Fiches 1, 2, 3, 5, 25

CE # 25-26-22

1.22 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 17 novembre 2025, en virtuel.

CE # 25-26-23

1.23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Lalancette que l'assemblée soit levée.

Levée de l'assemblée à 21h04

Marie-Eve Guay, présidente

Julie Lalancette, Direction